

## Problématique de l'établissement au regard du diagnostic et de la politique du territoire

Rappel des quatre axes du projet académique 2013 - 2017 :

- Mieux assurer la continuité et fluidité des parcours par un pilotage en réseaux d'établissements
- De l'école inclusive à la lutte contre le décrochage
- Faire entrer l'école dans le numérique
- Une formation de qualité pour les personnels d'enseignement et d'éducation

Rappel des axes du Conseil Général :

- Promouvoir une restauration collective de qualité basée sur l'approvisionnement en circuits courts répondant à un objectif de justice sociale
- Contribuer au développement des équipements et des usages numériques
- Renforcer l'éducation à l'environnement et à la biodiversité
- Faciliter l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle
- Proposer une démarche globale d'éducation artistique, culturelle et sportive
- Mettre en œuvre une éducation à la santé, à la prévention des conduites à risques et à la citoyenneté
- Accompagner les élèves en situation de rupture de scolarité et de marginalisation sociale et scolaire
- Améliorer les conditions de travail des personnels exerçant leur activité au sein des établissements et relevant du Conseil général (ATTEE).

Comment développer ou maintenir l'ambition scolaire et garantir à chaque élève une prise en charge qui lui permette de construire un projet cohérent et positif de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ?

### Objectifs partagés par les trois contractants

Objectifs	Leviers d'action	Indicateurs de suivi
<b>1- Assurer la réussite de chacun par une prise en charge globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Généralisation des apprentissages par compétences dans la continuité de l'école</li> <li>✓ Evolution des pratiques d'évaluation : évaluation diagnostic, formative, par contrat de confiance</li> <li>✓ Maintien et développement du dispositif ADESIO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de professeurs impliqués dans les apprentissages et l'évaluation par compétences</li> <li>➤ Nombre d'élèves bénéficiant d'un PPRE par niveau de classe</li> <li>➤ Nombre d'élèves bénéficiant d'un parcours individuel de réussite éducative par niveau de classe</li> </ul>
<b>2- Permettre à tous les élèves de s'épanouir durant leur scolarité au collège et de devenir des citoyens responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fédération de l'ensemble des personnels dans un projet éducatif collectif fondé sur des valeurs partagées (CESC)</li> <li>✓ Repérage des facteurs à risques et développement des facteurs protecteurs du climat scolaire (justice scolaire, estime de soi, bienveillance, espaces et EDT)</li> <li>✓ Impulsion de travaux collectifs autour de projets EDD pour renforcer les coopérations entre les élèves impliquant les enseignants, la vie scolaire, les agents territoriaux mais aussi les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution des indicateurs de vie scolaire</li> <li>➤ Nombre d'élèves par niveau de classe impliqués dans une action éducative</li> <li>➤ Taux de participation des personnels et des parents aux actions éducatives</li> </ul>

<b>3- Mettre en œuvre une politique globale d'apprentissage des langues</b>	✓Expérimentation de nouvelles organisations de cours (ex. groupes de compétences) pour maintenir l'offre linguistique ✓Recours aux outils numériques : baladodiffusion, visioconférence, e-twinning ✓Impulsion d'échanges de classes, d'appariements, développement des programmes individuels de mobilité	> Nb d'élèves inscrits en Allemand LV1  > Taux de validation du niveau A2 en allemand et en anglais  > Nombre de visites, sorties, voyages et/ou échanges par niveau de classe / nombre d'élèves concernés
---	--	--

### Accompagnement de l'EPLE pour la réalisation des objectifs

*L'Education nationale et le Conseil Général déclinent, ici, les engagements qu'ils entendent prendre pour faciliter la réalisation des objectifs fixés en soutenant les actions qu'ils auront priorisées dans le respect des compétences de l'Etat d'une part, de la collectivité territoriale d'autre part.*

Actions accompagnées par l'EN	Actions accompagnées par le CG
<p><b>1- Apprentissages et évaluation par compétences dans la continuité de l'école :</b> Accompagnement IA-IPR, IEN et CPC</p> <p><b>2- Repérage des facteurs à risques et développement des facteurs protecteurs du climat scolaire (justice scolaire, estime de soi, bienveillance, espaces et EDT)</b> Accompagnement de l'EMS, des conseillères techniques et du service de l'élève de la DSDEN</p> <p><b>3- Impulsion de travaux collectifs autour de projets EDD</b> Accompagnement CPC sciences / EDD en lien avec le pôle civique académique</p> <p><b>4- Politique globale d'apprentissage des langues</b> Accompagnement des IA-IPR et de la DAREIC</p>	<p><b>1- Impulser des travaux collectifs autour des projets EDD</b> Accompagner le collège dans la mise en place du compostage, via un intervenant extérieur, dans le cadre d'un projet global impliquant la communauté éducative</p> <p><b>2- Renforcer le PHODMEP</b> Pérenniser les interventions du CG dans le domaine de l'orientation, de la découverte des métiers et des formations.</p> <p><b>3- Permettre à tous les élèves de s'épanouir durant leur scolarité</b> Accompagner l'amélioration des abords du collège et l'aménagement d'espaces verts</p>

### Dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat

La mise en œuvre du présent contrat d'objectifs fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi réguliers :

- > les services et missions de la DSDEN ainsi que ceux du Conseil Général seront sollicités chaque fois que nécessaire pour accompagner l'établissement ;
- > l'établissement devra également s'appuyer sur les actions menées dans le cadre du conseil école / collège et du réseau ECLORE auquel il est rattaché ;

- > le bilan annuel du chef d'établissement, accompagné de la fiche *Infocentre*, permettra un suivi annuel.
- > Ce suivi pourra, selon le degré de difficultés rencontrées, être complété par un bilan intermédiaire plus approfondi, sous la forme d'une rencontre, à la demande d'un des trois contractants.

Sur ces bases, le contrat est passé entre le principal du collège, le directeur académique des Deux-Sèvres et le président du Conseil Général, pour une durée de quatre afin de suivre une cohorte d'élèves de leur entrée en sixième à leur sortie en troisième.

Il peut être amendé par voie d'avenant si les circonstances l'exigent à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Le présent contrat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et s'achèvera au 31 août 2018.

Fait à ....., le 21/07/2014  
Praheq

Le chef d'établissement

COLLEGE ÉMILE ZOLA  
H. MEILLAUD  
PRAHECO

Le directeur académique

Le président du Conseil Général